



Paris, le 3 octobre 2020

Cher confrère, Chère Consœur,

Le syndicat des médecins coordonnateurs, EHPAD et autres structures, généralistes ou gériatres (SMCG-CSMF) se félicite de la poursuite de la prise en charge en EHPAD avec des honoraires adaptés et la prolongation de l'application VMU+MD jusqu'au **31 décembre 2020**.

**Nouveauté : Les médecins pourront tarifier directement la caisse dans le cas des EHPAD à budget global et cela évitera des impayés !**

Il faut poursuivre dans cette voie et revendiquer les mêmes honoraires à domicile pour nos patients âgés, dépendants, seuls ou en couples.

La consultation téléphonique en tiers-payant intégral doit être honorée si le praticien a ouvert sa plateforme et que le patient a des problèmes techniques insolubles : la continuité des soins est assurée par l'envoi de l'ordonnance au pharmacien et aux paramédicaux de l'équipe.

C'est le moment de promouvoir cette téléconsultation assistée avec les autres soignants et il faut la rémunérer pour tous les paramédicaux intervenant au même titre que la rémunération acquise de l'infirmière.

Bien confraternellement.

**Dr Pierre-Marie COQUET,  
Président du SMCG-CSMF**

**[ADHEREZ AU SMCG-CSMF](#)**